



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pour une gestion durable du tourisme de masse

Question écrite n° 10335

Texte de la question

Mme Sophie Panonacle interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, au sujet du développement d'un tourisme de masse non accompagné. Le Gouvernement a élaboré un plan tourisme dont l'ambition est de conforter la position de la France en tant que *leader* mondial du tourisme. L'objectif d'accueil est fixé à 100 millions de touristes internationaux à l'horizon 2020. Sur le plan économique, l'enjeu est immense. En effet, le tourisme contribue au développement des territoires, à l'attractivité de la France et à son rayonnement. La France demeure ainsi en tête des destinations les plus fréquentées par les touristes internationaux. Le secteur économique représentait, en 2015, 160 milliards d'euros, soit 7,2 % du produit intérieur brut selon le ministère de l'économie. Pour autant, force est de constater que certains territoires peinent, ou commencent à éprouver des difficultés, face aux excès de l'expansion du tourisme de masse. Des villes comme Barcelone et Venise ou encore des sites naturels et anciens comme les îles Galápagos ou l'Île de Pâques symbolisent le danger d'un « over tourisme ». Cadre de vie atteint, voire dénaturé, organisation urbaine transformée, offre de logements en forte diminution, habitants excédés, préservation des grands sites historiques ou naturels menacée : aujourd'hui, c'est le caractère vital et vivable de certains territoires qui est en jeu. L'Organisation mondiale du tourisme appelle elle-même à un encadrement de l'expansion du tourisme, selon des principes de gestion durable. En France, des inquiétudes se font de plus en plus entendre dans certaines métropoles et sur des sites particulièrement attractifs. Le tourisme de masse constitue autant une chance qu'un défi pour des communes comme Lège-Cap-Ferret sur le territoire de la circonscription du Bassin d'Arcachon ou pour des sites naturels comme la Grande dune du Pilat. Dans ce contexte, les acteurs publics ont décidé d'agir et ont pris, localement, des mesures ou ont engagé des actions parfois radicales, afin de limiter les effets négatifs d'un tourisme de masse non maîtrisé. Aussi, elle lui demande comment se positionne le Gouvernement, sur l'enjeu que représente le « sur-tourisme » ? Enfin, elle lui demande quelles sont ses intentions pour accompagner un développement touristique équilibré sur les territoires en complément des actions des acteurs publics et privés, qui veulent concilier qualité du cadre de vie, développement durable et attractivité.

Texte de la réponse

En matière de tourisme, le gouvernement s'est fixé des objectifs ambitieux : accueillir 100 millions de visiteurs internationaux et générer 60 milliards d'euros de retombées économiques à l'horizon 2020. Au-delà de ces objectifs quantitatifs, s'ajoute la volonté du gouvernement de mieux répartir les flux touristiques sur l'ensemble des territoires pour lutter contre le phénomène de "sur-tourisme", dont certains sites majeurs se rapprochent. Pour ce faire, l'action du gouvernement repose sur deux volets : la création d'une offre de tourisme durable et le renforcement du cadre juridique, afin d'empêcher le phénomène de "ville musée" que connaissent certaines métropoles européennes. S'agissant de l'offre touristique, le ministère de l'Europe et des Affaires agit sur cinq filières du tourisme avec l'objectif de valoriser des nouveaux produits dans les territoires (tourisme de savoir-faire, œnotourisme, écotourisme, montagne en été et vie nocturne). Pour moderniser l'offre des territoires, les opérateurs financiers de l'Etat ont acté lors du Conseil interministériel du tourisme de janvier 2018 le

renforcement de leurs contributions au tourisme : la Caisse des dépôts et consignations (CDC) augmente ainsi son enveloppe de fonds propres (500 millions d'euros sur 5 ans), ce qui permettra de générer plus de 3 milliards d'euros d'investissement touristique dans les territoires grâce à l'effet de levier attendu de la part des investisseurs privés. La Banque publique d'investissement (BPI) porte son fonds France investissement tourisme (FIT) à 200 millions d'euros afin d'accompagner les opérateurs en prise de participation. Pour faire émerger de nouvelles offres et accompagner les territoires, Atout France et la Caisse des dépôts et consignations ont lancé le dispositif France tourisme ingénierie (FTI) destiné à accompagner les collectivités en ingénierie touristique. Le tourisme est une économie de l'offre, c'est pourquoi le gouvernement s'attelle à l'émergence de nouveaux produits et de nouveaux services dans les territoires afin que la croissance attendue du tourisme en France profite au plus grand nombre, et que la France dans son ensemble soit en capacité d'accueillir les nouveaux flux internationaux, issus notamment des pays émergents. Pour lutter contre le phénomène de "ville musée" et limiter l'afflux massif de touristes dans certaines villes françaises favorisé par l'essor des nouvelles pratiques en matière d'hébergement, le gouvernement a pris des mesures fortes pour encadrer juridiquement les plateformes de location de meublés touristiques. Lors du Conseil interministériel du tourisme du 19 juillet 2018, le gouvernement a rappelé ses engagements et les sanctions applicables aux plateformes de location de meublés touristiques inscrites dans la loi Elan, afin de limiter à 120 le nombre de jours de location des résidences principales dans les zones d'habitat tendues. Cette mesure très attendue, achève le processus de régulation du secteur engagé avec les lois Macron et Lemaire. Enfin, la connectivité aérienne est un défi majeur pour favoriser une répartition harmonieuse des flux touristiques internationaux sur l'ensemble du territoire et éviter les phénomènes de sur-tourisme. C'est un des sujets des Assises du transport aérien.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Panonacle](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10335

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2018](#), page 5694

Réponse publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7199